



COMMUNE D'EAUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 05
Absents : 00
Votants : 29



Date de convocation :

02/04/ 2021

Date d'affichage :

09/04/ 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 Avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune d'Éaunes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre HERMES, sous la Présidence de **Monsieur** Alain SOTTIL, Maire.

Présents : M. SOTTIL, M. BARATTE, M. BAUTISTA, Mme BELLIO, Mme BOUTTIER, Mme BUTZ, M. CANFER, Mme DELQUÉ, Mme DIOGO, M. ENJALBERT, M. ESPINOSA, M. GUILLERMIN, Mme HINGREZ, M. MARCELLIN, M. MARCUZ, M. MESPLES, Mme MERCIER, Mme NAVARRO, M. PROUDHOM, M. RAMOS, Mme RIEUX, Mme ROUZÉ, Mme SANCHEZ, M. THIEBAUT.

Procurations : Mme CASSAN à Mme DIOGO
M. CLÉVENOT à M. MESPLES
Mme DAUDIN à M. PROUDHOM
M. HASNAOUI à M. GUILLERMIN
M. ROUHAUD à M. ESPINOSA

Secrétaire : **Monsieur** Thierry GUILLERMIN

Ordre du jour

I **ÉLECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

II **VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- 18 mars 2021

III **COMPTE RENDU DES DECISIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

- 2021-06 Animation

IV **DELIBERATIONS**

1. Vote des taux d'imposition
2. Modification de l'AP-CP de la salle de motricité, du pôle culturel de l'Abbaye et du jardin aquatique
3. Vote du budget primitif 2021
4. Avant-Projet Sommaire avec le SDEHG pour l'effacement des réseaux des chemins du Tucaut et de Cantalause
5. Convention appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
6. Rétrocession concession cimetière

V. **QUESTIONS DIVERSES**

I- Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation du secrétaire de séance. M. GUILLERMIN Thierry est désigné secrétaire de séance.

II- Validation du procès-verbal du 18 mars 2021

Monsieur le Maire à « Eaunes autrement » : « Par contre, lors du dernier Conseil Municipal vous avez émis le souhait de ne pas participer au vote. Donc nous avons une interpellation des services de la Sous-Préfecture. Je pense qu'on a dû vous le dire. Mais dès lors que vous prenez acte en disant « nous ne participerons pas au vote », normalement vous ne pouvez pas participer au débat. Donc vos votes, nous avons fait valider le fait que vous ne participiez pas au vote. Mais si le cas se renouvelait, vous serez considéré comme abstention. Voilà, je tenais à vous faire cette précision. »

III- Décisions

. D é c i s i o n N ° 2 0 2 1 - 0 6

Animation

Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu la proposition émanant de « Et Hop Ateliers » représenté par Sara Branger-Luquet relative à la location de scénographie.

Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;

*** D E C I D E ***

Article 1 : L'entreprise « Et Hop Ateliers » représentée par Sara Branger-Luquet établie – Appartement 121- 5 Place Claude Monnet – 31130 Balma dont le n° de SIRET est le 511 664 674 00021, louera la scénographie intitulée « Gourmandises » pour un montant de **500.00 €**.

Article 2 : Cette exposition durera :

- **Du 25 mai au 12 juillet 2021**, à la Médiathèque

Article 3 : Cette dépense est prévue au Budget 2021.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

IV- Délibérations

2021-01-18

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2331-3 et L2332-2,

Vu la Loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les Lois de finances annuelles successives et notamment la loi de finances pour 2017 fixant les coefficients de revalorisation des valeurs locatives,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2021,

Considérant le besoin en recettes de la commune au regard des investissements à réaliser pour offrir aux administrés le niveau de service public attendu de la part d'une ville de la taille d'Eaunes,

M. le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les, taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 n'a pas à être voté par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 21,90 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 40,60 % (soit le taux départemental de 21,90 % + le taux communal de 18,70 %).

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2020, en tenant compte des effets de la réforme.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

➤ **Fixer** les taux d'imposition des taxes directes locales 2021 aux niveaux suivants :

Libellé	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation	17,77 %	17,77 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18,70 %	18,70 % + 21,90 % = 40,60 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	69,86 %	69,86 %

Monsieur PROUDHOM : « Bonsoir, Messieurs Dames. Vous allez prendre l'état de notification dans des produits prévisionnels et de taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Et je vais vous donner quelques explications là-dessus. Pour 2021, la loi des Finances a prévu la suppression de la taxe d'habitation et donc, le report de la part départementale de la part de la taxe foncière au profit des Communes. Je vais vous donner le détail. Les bases d'imposition effectives pour 2020 étaient de 5 133 667 € et les bases d'imposition prévisionnelles pour 2021 sont de 5 072 000 €. Le taux de référence pour 2021 sera de 40,60 %. Ce taux en fait, c'est le taux cumulé de notre taxe + celle du Département donc il était de 21,90 % et 18,70%. On retrouve 40,60 %. Le produit de référence, il est de 2 059 232 €. Le taux voté dans la Commune n'augmentera pas le taux de taxe foncière bâti. On le laisse tel quel. Ce sera le taux de 40,60 % pour un produit attendu de 2 059 132 €. En ce qui concerne la taxe foncière non bâti, la base effective de 2020 était de 42 576 et le taux de référence pour 2021 est inchangé. Il est de 69,86%, la base d'imposition prévisionnelle pour 2021 est de 42 100 €, et le produit de référence de 29 411 €. Le taux voté sera de 69,86 % et le produit attendu sera de 29 411€. On retrouve le produit total de référence qui s'élève à 2 088 643 €. C'est le cadre que vous avez juste en dessous et la totalisation des ressources fiscales. Donc, 2 088 643 € plus 26 511 €, ça, c'est le total des autres taxes, c'est le produit en fait de la taxe d'habitation. Dans la taxe d'habitation, il y a 80 % des personnes qui ont été exonérées. La totalité le sera en 2023. Donc, il y a encore 20 % des contribuables qui payent de la taxe d'habitation. Cette taxe d'habitation, le taux est figé, il ne peut pas, on ne peut pas le moduler, il rapporte 26 511 €. Et pour le moment c'est la seule chose que l'on aura sur ce produit-là. Il concerne aussi les logements vacants et les résidences secondaires. Ensuite, on a l'allocation compensatrice et le DCRTP, ça, c'est la dotation de compensation sur la réforme de la taxe professionnelle de 9 183 € et le versement du coefficient correcteur. En fait, ce coefficient, vous avez le détail qui vous est expliqué derrière sur la dernière page. En fait, c'est un coefficient correcteur qui est appliqué, justement parce que la Commune, en fait, si on s'en tient aux revenus de taxe foncière du Département. La Commune aurait touché moins que ce qui était prévu, puisqu'on percevait à peu près 1 400 000 € de taxe d'habitation. Et le Département n'avait que 1 000 000 € de taxes perçues. Les 400 000 € que l'on retrouve, les 403 875 € en fait, c'est un coefficient correcteur qui est appliqué pour que la Commune ne perde pas de produits du fait de ce basculement de taxe foncière. On a un produit au total qui s'élève à 2 528 212 €. C'est un montant total prévisionnel pour 2021. Ce qui va ressortir quand même sur la feuille d'imposition des données des contribuables, c'est qu'il y aura quand même une augmentation puisque les bases vont être revalorisées de 0,2 %. Donc, même si la Commune n'augmente pas les taux, il y aura quand même une petite augmentation de 0,2 %.

Ca, on l'expliquera très bien parce que ça peut porter à confusion au niveau des taux, de passer de 18,70 % à 40,60 %. Je vous propose de ne pas augmenter les taux pour la Commune et de laisser ces taux tels qu'ils étaient et d'appliquer le taux de référence pour 2021 donc, de 40,60 % pour la taxe foncière bâti et de 69,86 % pour la taxe foncière non bâti. Qui est contre ? »

Monsieur ENJALBERT : « Alors effectivement, nous allons voter contre. Pourquoi ? Je voudrais d'abord rappeler que, même si chacun de nous est censé le savoir, que lors du dernier Conseil communautaire, des augmentations ont été votées avec une courte majorité. Si je ne me trompe pas, Monsieur le Maire et Mme DIOGO font partie de cette courte majorité. Est-ce que vous confirmez ?

Monsieur le Maire : « Si vous le dites, si vous l'avez vu... »

Monsieur ENJALBERT : « Non, je ne l'ai pas vu. Moi, je n'ai pas eu le PV encore. »

Monsieur le Maire : « Je vous l'avais déjà dit la dernière fois, je ne vais pas vous le répéter. »

Monsieur ENJALBERT : « Vous confirmez effectivement. OK, le contexte, c'est effectivement ce qui a été voté dans le budget du Muretain Agglo. Ce sont des hausses, aussi bien de la taxe foncière, + 5,8 %, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères + 8 et quelques %, + les tarifs des services à la personne, surtout à l'enfance, donc l'A.L.A.E, le C.L.A.E. puis la restauration collective. Donc, tout ça, effectivement, c'est à la charge des ménages pour simplifier. Lors de la Commission des Finances, j'avais proposé au débat, une baisse de ce taux de taxe foncière de la part communale, puisque le bloc communal, il y a effectivement la taxe foncière de la Commune, plus celle du Muretain Agglo. Donc, effectivement, la hausse ne sera pas uniquement de 0,2 % due à la hausse des bases, mais également des 5 % sur la taxe du Muretain Agglo. On est d'accord sur ça ? J'avais proposé. Est-ce que vous pouvez expliquer au Conseil Municipal pourquoi ça n'a pas été étudié pour décider, ça, c'est autre chose, mais déjà ça n'a pas été étudié. »

Monsieur PROUDHOM : « Ça n'a pas été étudié parce que tout simplement, moi, les produits qui étaient attendus, on les a connus il y a à peu près une semaine. Donc, je ne peux pas faire, moi, un budget en disant on va baisser la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, sans connaître ce que le coefficient correcteur allez m'apporter. Ça aurait été vraiment faire de la gestion, c'est de la gestion dans le vent, ça. »

Monsieur ENJALBERT : « Est-ce que c'est la réponse que vous m'avez faite en Commission des Finances ? »

Monsieur PROUDHOM : « Je vous la fais ce soir, Monsieur. Que ce soit en Commission des Finances, je n'avais pas encore le produit en Commission des Finances, donc je ne pouvais pas vous répondre ça. Si je l'avais eu, je vous aurais dit la même chose et je vous le dis ce soir. »

Monsieur ENJALBERT : « Donc ce que moi, j'avais compris. Encore une fois, j'ai peut-être mal interprété vos propos. Ce que j'avais compris, c'est que ce n'était techniquement pas possible, compte tenu, entre autres, de la réforme en cours sur la taxe d'habitation. »

Monsieur PROUDHOM : « De toute façon, la baisse des taux. On est lié quand même, avec ce que fait la Communauté d'Agglo. Déjà, parce que si on baisse notre part de taxe foncière, ça a forcément une incidence sur l'Agglo. »

Monsieur ENJALBERT : « Laquelle incidence ? »

Monsieur PROUDHOM : « Parce qu'on vote des taux qui sont en corrélation avec les taux qui sont votés avec le produit. Mais c'est là, vous expliquez que vous avez 5 072 000 € sur le 2021 et la base d'imposition effective de 5 133 667 €. La baisse des bases, vous savez à quoi est liée ? »

Monsieur ENJALBERT : « La baisse des bases ? Je vous parle des taux. »

Monsieur PROUDHOM : « Mais je vous dis la baisse des bases. Vous savez à quoi elle est liée ? »

Monsieur ENJALBERT : « Quelle base ? »

Monsieur PROUDHOM : « Celle que je viens de vous dire. »

Monsieur ENJALBERT : « Sur la taxe foncière ? »

Monsieur PROUDHOM : « Oui. »

Monsieur ENJALBERT : « Sur la taxe foncière des ménages ? »

Monsieur PROUDHOM : « Quand on vous parle de la base de la taxe foncière bâti et non bâti, on vous donne des bases prévisionnelles. »

Monsieur ENJALBERT : « Oui. »

Monsieur PROUDHOM : « La baisse en fait, elle est liée. Puisque vous ne le savez pas, je vais vous le dire. La baisse qu'il y a là, est liée à la réforme qu'il y a eu de la loi de Finances que je vous avais expliquée. Voilà, qui comporte une ligne sur la baisse des impôts de production qui sont liés aux locaux industriels. »

Monsieur ENJALBERT : « Oui, je le sais. La base de la taxe foncière sur les industriels enfin des entreprises, a été divisée par deux, mais elle sera compensée. Moi, je parle de la base des ménages, c'est à dire ce qui est lié... »

Monsieur PROUDHOM : « C'est lié, c'est lié. »

Monsieur ENJALBERT : « En fait, la CFE. Puisqu'on parle de CFE. »

Monsieur PROUDHOM : « Mais la CFE, ce n'est pas nous qui la touchons. La CFE, la taxe foncière, c'est l'éco-industriel. Ça a quand même une influence au-dessus. Obligatoirement, si vous baissez cette taxe-là, ça a un lien avec la CFE. »

Monsieur ENJALBERT : « Je comprends. La CFE, les bases sont divisées par deux pour la taxe foncière des entreprises. Ça, c'est la partie baisse des impôts de production. Moi, je vous parle de la base des ménages. Taxe foncière... »

Monsieur PROUDHOM : « Vous ne comprenez pas ce que je suis en train de vous dire. Le produit que je vous donne, il y a une part dedans de locaux industriels. »

Monsieur ENJALBERT : « Voilà, donc, c'est ce que vont payer les entreprises et les ménages. »

Monsieur PROUDHOM : « Si vous baissez obligatoirement, vous allez toucher aussi, la part qui revient à la Communauté d'Agglo. »

Monsieur ENJALBERT : « Au travers de la CFE ? »

Monsieur PROUDHOM : « Je viens de vous le dire. »

Monsieur ENJALBERT : « Répondez-moi, je n'ai peut-être pas compris, donc reconfirmez-moi. Ça sera par la CFE ? C'est ça ? »

Monsieur PROUDHOM : « Normalement, dans cette base-là, il y a une compensation normalement, que vous retrouvez derrière, dans les locaux industriels. Nous, on n'a pas cette compensation. »

Monsieur ENJALBERT : « La réponse, c'est que même si vous aviez voulu baisser la taxe foncière sur les ménages, vous n'auriez pas pu. »

Monsieur PROUDHOM : « Pouvoir. On aurait pu baisser le taux, mais là, tel que c'était présenté, moi, je ne prends pas le risque de baisser un taux en ne connaissant pas ce que la réforme allait vraiment impacter. Moi, si on m'avait dit le produit, vous allez toucher vraiment à l'identique. Si on me l'avait certifié, on aurait pu en parler. Mais là, pour le moment... »

Monsieur ENJALBERT : « Mais, vous êtes le premier à dire que vous avez compris et vous m'avez expliqué la réforme fiscale. Donc, vous aviez tous les tenants et aboutissants de la réforme fiscale. En tant que technicien des finances publiques, vous savez très bien quels étaient les impacts des différents leviers, des bases, des taxes et des compensations. Bon, j'ai du mal à comprendre, c'est que lorsque vous êtes en position de professeur envers l'élève que vous, vous nous considérez être, vous savez m'expliquer les choses. Mais, lorsque je vous pose une question pour éclaircir, ou bien vous vous esquiviez, ou bien, vous trouvez un moyen de noyer le poisson. Moi, ce que je demande explicitement, c'est effectivement, ce que je comprends, c'est que ma proposition qui n'a pas été débattue, c'est parce qu'elle était impossible, parce que par prudence, vous ne vouliez pas l'étudier. Maintenant que vous avez les éléments factuels, puisque ça, c'est un document officiel de la trésorerie ou la Préfecture. Vous pouvez, a posteriori, donc répondre plus clairement pour moi, pour que je puisse comprendre moi. Peut-être, autour de la table, c'est clair pour tout le monde, mais moi, j'ai du mal à assimiler tous ces éléments que vous m'expliquez. Parce que moi, je les comprends différemment, à raison ou à tort. Je ne peux pas pour l'instant statuer. Donc, c'est pour ça que, ce soir, je viens chercher des explications et des réponses que j'ai partiellement. Aujourd'hui, avec le document, tel que vous l'avez présenté, est-ce que vous auriez été politiquement d'accord pour baisser le taux de taxe foncière pour les ménages ? »

Monsieur PROUDHOM : « Je vous l'ai dit, je crois que ça a été clair. Je vous propose de ne pas baisser les taux. C'est tout. On ne va pas parler 50 ans de savoir comment on les baisse, effectivement. Vous les auriez baissés vous ? »

Monsieur ENJALBERT : « Oui. »

Monsieur PROUDHOM : « L'année dernière, vous ne les avez pas votés déjà. Ça aurait été difficile. »

Monsieur ENJALBERT : « On ne les a pas votés parce qu'on était contre le principe. Vous savez très bien que... Pourquoi ? »

Monsieur PROUDHOM : « Vous votez contre un produit vous ? »

Monsieur ENJALBERT : « Pourquoi les gens ne votent pas, en général ? C'est parce qu'ils n'adhèrent pas ou ils n'ont pas compris ou ils ne sont pas intéressés. »

Monsieur PROUDHOM : « Il y a longtemps que vous ne comprenez rien vous, parce que là... Il y a six ans... »

Monsieur ENJALBERT : « Je vous laisse, je vous laisse ces propos. »

Monsieur PROUDHOM : « Vous savez comment ça marche quand même, je ne vous l'explique pas. »

Monsieur ENJALBERT : « Justement. »

Hors micro inaudible

Monsieur PROUDHOM : « Là, j'ai du respect parce que j'estime qu'en 6 ans, si on ne connaît pas le fonctionnement du vote des taux, c'est quand même grave. »

Monsieur ENJALBERT : « Je vous laisse, je vous laisse. »

Monsieur PROUDHOM : « La question, elle était simple. Je vous demande si vous voulez voter les taux. »

Monsieur ENJALBERT : « Aujourd'hui, on vous a dit qu'on allait voter contre, et donc on a le droit de débattre, parce que j'ai compris que si on ne votait pas, on ne pouvait pas s'exprimer. Donc, j'entends, c'est la règle. Je suis légitimiste, c'est la règle Monsieur le Maire. Si vous expliquez qu'on ne peut pas débattre lorsqu'on ne vote pas, donc nous allons voter contre. Mais c'est le piège, nous votons contre parce qu'on ne comprend rien ou pas. On va s'expliquer. Vous nous reprochez l'an dernier d'avoir voté contre en disant qu'on n'y comprend rien. »

Monsieur GUILLERMIN : « C'est vous qui posez la question M. ENJALBERT »

Monsieur ENJALBERT : « Je vous laisse votre appréciation. Vous êtes libre d'expression. Moi aussi, donc, je m'exprime. Effectivement, dans une gestion, vous aimez à le rappeler à chaque fois, il n'y a pas 50.000, je reprends les termes de Monsieur le Maire de l'autre fois. Ce n'est pas 50 000 solutions pour équilibrer et gérer un budget. Il y en a 4, en gros, c'est la fiscalité, les tarifs des services pour l'activité des services de la Commune ou de l'Interco. Ensuite, il y a la gestion, les économies. Et puis aussi à l'Interco, il y a le système de solidarité de DSC et compagnie. Donc, il y a deux leviers qui sont à la main des élus, c'est à dire la gestion du budget, la solidarité qui a été proposée à l'époque, qui a été retoquée par la Conférence des Maires sur la contribution des Communes, là où on avait essayé de dialoguer sur les 70 000 €. Je passe le détail. Donc ces deux solutions qui sont à la main des élus, dans leur gestion de leur politique au sens noble du terme. Ensuite, il y a deux leviers qui sont pour faire les efforts par les ménages.

C'est la fiscalité, les impôts ou l'augmentation des prix des services. Ce qui a été convenu à une courte majorité l'autre soir, au Muretain d'Agglo, je crois qu'il y a, d'après les infos du journal, 33 voix sur les 59 délégués communautaires. Donc à une courte majorité, il a été convenu que c'étaient les ménages qui feraient les efforts sur la taxe foncière et sur le prix des services qui vont augmenter certains jusqu'à 13 %, alors que l'inflation sur 2 ans est à 1 et quelques. Donc, ce n'est pas vraiment un effort qui va être demandé aux ménages, on peut en convenir. Donc, lorsque vous avez voté a priori, je ne veux pas faire un procès d'intention, mais vous l'avez confirmé en Conseil Municipal de mars dernier, donc vous l'avez a priori, vous confirmez, vous l'avez fait au vote du Conseil communautaire. Vous avez voté pour ce budget. Donc, vous avez cautionné deux choses qui reviennent. C'est l'augmentation des taxes qui était contestée. Et puis, vous cautionnez aussi un fonctionnement qui, a priori, pose problème parce qu'il n'y a que 33 pour, abstentions et votes contre. Donc, il y a aussi un fonctionnement, dans le système de fonctionnement de l'Agglo par elle-même, qu'on peut retrouver malheureusement sur Eaunes, c'est-à-dire, un manque d'échanges et de concertation, puisqu'il y a des choses qui ont été proposées, qui ont été soit pas écoutées, soit pas étudiées. A priori, on retrouve le même fonctionnement au Muretain Agglo. Et par votre vote, vous cautionnez ce fonctionnement aussi, au-delà bien sûr, du vote sur les augmentations de taxe. »

Monsieur GUILLERMIN : « Monsieur ENJALBERT ce que je voulais vous dire, c'est pourquoi on n'a pas été en mesure de baisser le taux. C'est que entre en ligne de compte, le coefficient de correction. Si on avait baissé les recettes, le coefficient aurait baissé. Je te rappelle que ce coefficient est gravé dans le marbre, ça veut dire qu'on aurait baissé, on aurait perdu un morceau de recettes à vie. »

Monsieur ENJALBERT : « C'est sûr que quand on baisse les impôts, on baisse les recettes. Il n'y a pas d'argent magique, d'accord. »

Monsieur GUILLERMIN : « On baisse le coefficient correcteur et on perd la compensation. »

Monsieur ENJALBERT : « Quand on prend une décision politique de baisser les impôts, il faut l'assumer. On dit, on baisse les recettes, donc il faut trouver des moyens pour financer le reste autrement, par des économies ou des choix différents. Mais on ne va pas revenir sur les choix, on en parlera dans le budget tout à l'heure. Et voilà. Effectivement, contrairement à ce que vous pensez, je suis conscient que quand on baisse les impôts, on baisse les recettes. Voilà. On vote contre. »

Décision adoptée à la majorité par 24 voix pour, 5 voix contre (M. MESPLES, M. CLÉVENOT par procuration, Mme DELQUÉ, M. ENJALBERT, M. THIEBAUT).

Monsieur le Maire : « Nous allons passer à la question suivante donc les autorisations de programme. On avait engagé des programmes lors du dernier Conseil Municipal. Considérant que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Nous demandons de modifier le phasage des crédits de paiement du Centre culturel de l'Abbaye et du jardin aquatique, de réviser l'autorisation de programme et le phasage des crédits de paiement relatifs à la salle de motricité. Vous avez dans l'AP-CP relative au centre culturel de l'Abbaye, le détail bien sur les autorisations de programme. Ce sont des choses qui peuvent être modifiées en permanence. Cela concerne le centre culturel qui était estimé à 2 500 000 d'euros. Vous avez 60 000 euros en 2022, 100 000 en 2023, 400 000 en 2024, 970 000 en 2025 et en 2026. En ce qui concerne la salle de motricité de l'école Jean Dargassies, on a 4 280 000 €. Nous avons des crédits de paiement pour 2020 qui ont été payés pour 3 966, 2021 pour 73 772, 2022 pour 2 102 262 et 2023 pour 2 000 000 d'euros. En ce qui concerne le jardin aquatique, nous avons 350 000. 300 000 en 2021, 30 000 en 2022 et 20 000 en 2023. Je vous propose de valider l'ensemble des autorisations de programme et les crédits de paiement d'une année. S'ils ne sont pas consommés sur l'exercice, ils seront reportés sur l'exercice suivant. Ce sont les autorisations de programme et les crédits de paiement. Ce sont des éléments qui peuvent être modifiés en permanence et en fonction des situations dans lesquelles nous nous trouvons et de l'avancée des dossiers. »

2021-02-19

REVISE L'AP-CP ET MODIFIE LE PHASAGE DES CREDITS DE PAIEMENT DE LA SALLE DE MOTRICITE DE L'ECOLE JEAN DARGASSIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ;

Vu la délibération n°2020-11-27 en date du 27/07/2020 portant création de l'AP-CP de la salle de motricité de l'école Jean Dargassies ;

Considérant que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP-CP) ;

Considérant que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'EPCI, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers ;

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;

Considérant que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ;

Considérant que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par l'ordonnateur. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice, du budget supplémentaire ou des décisions modificatives ;

Considérant que la procédure financière des AP-CP permet, d'une part, une planification pluriannuelle des fonds de concours en offrant une meilleure visibilité financière et, d'autre part, de ne pas grever les CP de l'exercice en cours ;

Où l'exposé de M. l'Adjoint délégué aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
:

- **Révisé** l'Autorisation de Programme en portant le montant total du projet à 4 280 000€ et
- **Modifie** le phasage des Crédits de Paiement de la salle de motricité de l'école Jean Dargassies, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

SALLE DE MOTRICITE					
Autorisation de Programme		Crédits de paiement			
Libellé	Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
SALLE DE MOTRICITE - 201805	4 280 000 €	3 966 €	73 772 €	2 202 262 €	2 000 000 €

- **Valide** le report automatique sur l'exercice suivant, en supplément des Crédits de Paiement programmés, des Crédits de Paiement de l'année qui ne seraient pas consommés sur leur exercice.

Décision adoptée à la majorité par 24 voix pour, 5 voix contre (M. MESPLES, M. THIEBAUT, M. ENJALBERT, Mme DELQUÉ, M. CLÉVENOT par procuration).

2021-03-20

MODIFICATION DU PHASAGE DES CREDITS DE PAIEMENT DU POLE CULTUREL DE L'ABBAYE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ;

Vu la délibération n°2020-11-26 en date du 27/07/2020 portant création de l'AP-CP du pôle culturel de l'Abbaye ;

Considérant que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP-CP) ;

Considérant que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'EPCI, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers ;

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;

Considérant que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ;

Considérant que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par l'ordonnateur. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice, du budget supplémentaire ou des décisions modificatives ;

Considérant que la procédure financière des AP-CP permet, d'une part, une planification pluriannuelle des fonds de concours en offrant une meilleure visibilité financière et, d'autre part, de ne pas grever les CP de l'exercice en cours ;

Où l'exposé de M. l'Adjoint délégué aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Modifie** le phasage des Crédits de Paiement du pôle culturel de l'Abbaye, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

CENTRE CULTUREL									
Autorisation de Programme			Crédits de Paiement						
Libellé	Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	
POLE CULTUREL - 20207	2 500 000 €	0 €	0 €	60 000 €	100 000 €	400 000 €	970 000 €	970 000 €	

- **Valide** le report automatique sur l'exercice suivant, en supplément des Crédits de Paiement programmés, des Crédits de Paiement de l'année qui ne seraient pas consommés sur leur exercice.

Décision adoptée à la majorité par 24 voix pour, 5 voix contre (M. MESPLES, M. THIEBAUT, M. ENJALBERT, Mme DELQUÉ, M. CLÉVENOT par procuration).

2021-04-21

MODIFICATION DU PHASAGE DES CREDITS DE PAIEMENTS DU JARDIN AQUATIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ;

Vu la délibération n°2020-11-28 en date du 27/07/2020 portant création de l'AP-CP du jardin aquatique ;

Considérant que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP-CP) ;

Considérant que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'EPCI, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers ;

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;

Considérant que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ;

Considérant que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par l'ordonnateur. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice, du budget supplémentaire ou des décisions modificatives ;

Considérant que la procédure financière des AP-CP permet, d'une part, une planification pluriannuelle des fonds de concours en offrant une meilleure visibilité financière et, d'autre part, de ne pas grever les CP de l'exercice en cours ;

Où l'exposé de M. l'Adjoint délégué aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Modifie** le phasage des Crédits de Paiement de la salle de motricité de l'école Jean Dargassies, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

JARDIN AQUATIQUE					
Autorisation de Programme		Crédits de Paiement			
Libellé	Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
JARDIN AQUATIQUE - 20208	350 000 €	0 €	300 000 €	30 000 €	20 000 €

- **Valide** le report automatique sur l'exercice suivant, en supplément des Crédits de Paiement programmés, des Crédits de Paiement de l'année qui ne seraient pas consommés sur leur exercice.

Décision adoptée à la majorité par 24 voix pour, 5 voix contre (M. MESPLES, M. THIEBAUT, M. ENJALBERT, Mme DELQUÉ, M. CLÉVENOT par procuration).

2021-05-22

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu les dispositions de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la date du vote du Budget Primitif 2021 est fixée au 15 avril 2021,

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire précédant l'examen du Budget Primitif et l'affectation du résultat 2020 lors du Conseil Municipal du 18 mars 2021,

Est soumis à l'examen du Conseil Municipal, le montant des dépenses et des recettes inscrites au Budget Primitif de l'exercice 2021 ainsi équilibré :

Section de fonctionnement : 5 344 464,87 €
Section d'investissement : 2 838 168,14€

DEPENSES		
Dépenses de fonctionnement		5 344 464,87 €
✓ Mouvements réels	3 837 677,16 €	
✓ Mouvements d'ordre	1 506 787,71 €	
Dépenses d'investissement		2 838 168,14 €
✓ Mouvements réels	2 614 348,14 €	
✓ Mouvements d'ordre	223 820,00 €	

RECETTES		
Recettes de fonctionnement		5 344 464,87 €
✓ Mouvements réels	4 010 576,00 €	
✓ Mouvements d'ordre	223 820,00 €	
✓ Résultat reporté	1 110 068,87 €	
Recettes d'investissement		2 838 168,14 €
✓ Mouvements réels	1 261 438,64 €	
✓ Mouvements d'ordre	1 506 787,71 €	
✓ Résultat reporté	69 941,79 €	

Où l'exposé de M. PROUDHOM et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **adopte**, par chapitre budgétaire ou par opération, le Budget Primitif 2021 détaillé ci-après,
 ➤ **donne délégation** à M. le Maire, ou à son représentant, à l'effet de notifier à Mme le Sous-Préfet de Muret et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Chapitres	Montants
Dépenses de fonctionnement	
011 Charges à caractère général	1 235 831,00 €
012 Charges de personnel	1 530 000,00 €
014 Atténuations de produits	474 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	407 952,00 €
66 Charges financières	99 894,16 €
67 Charges exceptionnelles	32 000,00 €
022 Dépenses imprévues	58 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	644 256,96 €
042 Opération d'ordre de section à section	862 530,75 €

Recettes de fonctionnement	
002 Résultat de la section de fonctionnement reporté (pour mémoire)	1 110 068,67 €
013 Atténuations de charges	30 000,00 €
70 Produit des services	150 100,00 €
73 Impôts et taxes	2 791 945,00 €
74 Dotations, subventions et participations	1 013 621,00 €
75 Autres produits de gestion courante	22 400,00 €
76 Produits financiers	10,00 €
77 Produits exceptionnels	2 500,00 €
042 Opération d'ordre entre section	223 820,00 €

Dépenses d'investissement		
Chapitre ou opération	Reports	Montants
20 Immobilisations incorporelles	1 920,00	6 550,00 €
204 Subventions d'équipement versées		510 800,00 €
21 Immobilisations corporelles	215 150,10 €	798 347,02 €
16 Emprunts et dettes assimilées		300 000,00 €

201501	Acquisitions de matériels	1 454,63 €	198 610,00 €
201502	Groupe Scolaire	0,00 €	0,00 €
201503	PLU	0,00 €	13 000,00 €
201804	Boulodrome	52 598,49 €	17 000,00 €
201805	Salle de Motricité	6 228,00 €	73 772,00 €
20207	Centre Culturel	0,00 €	0,00 €
20208	Jardin aquatique	0,00 €	517 800,00 €
60	Travaux divers de bâtiments	11 088,00 €	107 100,00 €
040	<i>Opération d'ordre entre section</i>		223 820,00 €

Recettes d'investissement		
Chapitre ou opération	Reports	Montants
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(pour mémoire)	69 941,79 €
13 Subventions	684 941,00 €	738 438,64 €
10 Dotations, fonds et réserves		523 000,00 €
1068 Excédents de fonctionnement		0,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement		644 256,96 €
040 Opérations d'ordre en sections		862 530,75 €

Monsieur PROUDHOM : « Si vous voulez, on va prendre la vue d'ensemble sur la section de fonctionnement. On a un budget qui s'élève à 5 344 464,87 €, sur la section d'investissement de 2 838 168,14 €. Si vous voulez, on va passer à la répartition dans les dépenses de fonctionnement. On va prendre les dépenses de fonctionnement. Donc, les charges à caractère général, il y a 1 235 831 €. Les charges de personnel, 1 530 000 €. Les atténuations de produits, 474 000 €. Les autres charges de gestion courante, 407 952 €. Les charges financières, 99 894,16 €. Les charges exceptionnelles 32 000 euros. Il y a 58 000 euros de dépenses imprévues. Le virement à la section d'investissement pour 644 256,96 € et les opérations d'ordre de section à section pour 862 530,75 €. En ce qui concerne, donc, les recettes de fonctionnement, le résultat de la section de fonctionnement reporté qui était de 1 110 068,67 €, les actualisations de charges pour 30 000 euros, les produits de service 150 100 €, les impôts et taxes et donc 2 791 945 €, les dotations, subventions et participations 1 013 621 € et les autres produits de gestion courante pour 22 400 €, les produits financiers 10 euros, les produits exceptionnels 2 500 € et les opérations d'ordre entre sections 223 820 €. Vous avez donc le détail de toutes les charges de fonctionnement, chapitre par chapitre, qui vous sont présentées dans le budget. Sur les dépenses d'investissement, donc on a 2 838 168,14 € et en recettes, c'est pareil, donc 2 838 168,14 €. Donc, qui se décomposent donc en immobilisations incorporelles, donc on a un report de 1 920 € et 6 550 € budgétisé, des subventions d'équipement versées pour 510 800 €, les immobilisations corporelles donc, on a un report de 215 150,10 € et on a inscrit 798 347,02 €. L'emprunt et dettes, c'est le montant du capital 300 000 euros, l'acquisition de matériel donc, on a un report de 1 454,63 € et on a inscrit 198 610 €. Groupe scolaire, ça, c'est les opérations là il n'y a rien. On a inscrit au P.L.U. 13 000 euros pour la révision. Le boulodrome, donc on a un report de 52 598,49 € et on a inscrit 17 000 euros, la salle de motricité, le report est de 6 228 € avec une inscription pour 73 772 €. Le pôle culturel, il n'y a rien, le jardin aquatique donc, on a mis 517 800 € et travaux divers de bâtiment donc, un report de 11 088 € et on inscrit 107 100 € au budget et les opérations d'ordre entre sections pour 223 820 €. Sur les recettes, on a un solde d'exécution de la section d'investissement qui était de 69 941,79 €. La part subvention on a le report de 684 941 €, on a inscrit les montants 738 438,64 €, les dotations et fonds de réserve 523 000 euros. On a un virement de la section de fonctionnement de 644 256,96 €, les opérations d'ordre entre sections pour 862 530,75 €. Vous avez dans le détail des dépenses de fonctionnement, le montant des subventions aux associations, on vous l'a donné, vous l'avez dans le document général. Vous avez pris connaissance de tous les détails que l'on a donnés. On a donné exceptionnellement cette année, une subvention sur une association Vert Soleil qui œuvre énormément sur la Commune pour un montant de 1 500 euros. Après, vous avez tout le détail des autres associations que vous avez sur le budget. Est-ce que vous avez des questions ? »

Monsieur ESPINOSA : « Nous avons écouté tout ce que vous avez dit, nous en avons déjà discuté l'autre jour ensemble. Nous ne sommes pas d'accord sur ce jardin aquatique et le pôle culturel. Ça c'est un fait certain. Il n'y a pas de problème. Mais sur le vote, comment voulez-vous qu'on vote quelque chose ? Parce que vous nous parlez d'un jardin aquatique. Est-ce que vous nous avez fait voir un projet ? L'endroit exactement où c'est situé ? Le pôle culturel, par exemple ? Si je me souviens bien, nous étions ensemble pour le premier pôle, d'accord, mais sur l'opposition, je crois qu'il y a deux personnes qui se souviennent ou qui sont au courant de ce que c'est que le pôle culturel exactement. Les nouveaux venus ne sont pas au courant. Je pense qu'avant de voter quelque chose, il faudrait peut-être qu'on nous fasse voir ce que c'est et pourquoi ? Je ne parle pas pour moi, mais surtout pour les nouveaux venus. Merci. »

Monsieur le Maire : « Le pôle culturel, le projet de pôle culturel, il a commencé il y a plus de 10 ans. »

Monsieur ESPINOSA : « C'est ce que je suis en train de dire. »

Monsieur le Maire : « Et que je me souviens, dans le dernier Conseil Municipal que j'ai présidé en 2014, j'ai fait voter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, qui a été votée à l'unanimité des membres présents, y compris avec certains qui sont aujourd'hui dans l'opposition dont tu fais partie. »

Monsieur ESPINOSA : « C'est ce que je suis en train de dire. »

Monsieur le Maire : « Le pôle culturel, c'est un dossier qui a été mis en stand-by pendant six ans. Voilà donc aujourd'hui le projet, c'est le même, si ce n'est que nous allons rentrer dans une phase de travail avec l'architecte. Et à aujourd'hui, on ne peut pas parler du détail. On est sur un programme. »

Monsieur ESPINOSA : « Mais Monsieur le Maire, ce que je suis en train de vous expliquer, c'est que moi, je suis au courant que c'est un fait. Mais vous en avez autour de cette table qui ne le sont pas. Vous demandez de voter quelque chose, ils ne savent même pas ce que c'est. Même le parc aquatique, c'est pareil, où est-ce qu'ils se situent. Qu'est-ce qu'il va y avoir ? On est au courant de rien. Il faudrait peut-être savoir que à l'heure actuelle, il y a une opposition, ce qu'il n'y en a pas quand nous étions ensemble. »

Monsieur le Maire : « Dans la Commission associative, il a été évoqué, l'aire de jeux aquatiques a été évoquée. »

Monsieur ESPINOSA : « Oui, mais évoqué et faire voir ce que c'est, plans à l'appui et les endroits exacts, ça fait deux choses différentes. Je me permets de constater pour toute l'équipe opposante, c'est tout. »

Madame DELQUÉ : « Monsieur SOTTIL, je vous confirme effectivement qu'aussi bien Monsieur THIEBAUT, que moi, nous n'étions pas, là il y a dix ans, par exemple, et que ce projet, au niveau de ce que vous voulez faire, on ne connaît pas. Je ne sais pas ce que c'est. Oui, je sais où c'est, mais je ne sais pas ce que vous voulez exactement y faire. Alors, ce n'est pas que je sois contre ou pour. »

C'est que j'aimerais voir, ce que ce l'on voudrait faire pour la somme qu'on me présente sur papier, tout simplement. Une esquisse, pas quelque chose d'écrit comme ça et qu'on ne sait pas à quoi ça ressemble. Je voudrais savoir avoir des plans, un projet ce n'est pas vide. Il y a quelque chose dedans pour qu'on puisse le chiffrer. Donc, qu'est-ce que vous avez eu en main pour chiffrer le prix de tout ça ? Tout simplement parce que moi, je n'étais pas là quand vous avez décidé ça à l'époque et j'aimerais savoir aujourd'hui. »

Monsieur le Maire : « Écoutez, je ne suis pas à aujourd'hui. La seule chose que je puisse vous dire, par rapport au pôle culturel, c'est qu'il avait fait l'objet d'un cheminement auprès du monde associatif. Toutes les personnes qui étaient concernées par le pôle culturel avaient été consultées en présence d'un architecte qui a élaboré un projet, qui a été déposé avec un permis de construire délivré. Donc, ce projet-là, il n'est pas d'aujourd'hui. Je comprends que vous ne le connaissez pas. Mais à aujourd'hui, on est en train de mettre un projet dans le budget de 2021, il y a un projet qui est engagé, mais je serais tenté de dire, il repart à zéro parce qu'il y a six années qui se sont écoulées. Donc, on repart à zéro le projet. »

Madame DELQUÉ : « Donc on vote sur quelque chose qu'on ne sait pas. On ne sait pas ce que c'est, je vais dire pour quelque chose que je ne sais pas. Écoutez, c'est comme si je signais pour faire construire ma maison, elle a trois étages alors que je n'en voulais pas. »

Monsieur le Maire : « Peut-être que vous n'êtes pas une ancienne Eaunoise... »

Madame DELQUÉ : « Oui, je suis désolée de ne pas l'être. Mais maintenant, j'en suis une et j'ai envie d'y rester Eaunoise. Et justement, je voudrais au moins avoir une esquisse parce que ça m'intéresse. J'ai envie de savoir ce qui va se faire et comment ça va se faire. »

Monsieur le Maire : « Mais écoutez comme son nom l'indique, un pôle culturel, c'est un ensemble dans lequel nous retrouverons toutes les activités culturelles de la Commune. »

Madame DELQUÉ : « Oui, mais vous ne répondez pas à ce que je ... »

Monsieur le Maire : « Je ne peux pas vous répondre. Je n'ai pas les plans. Je n'ai pas amené les plans du pôle culturel aujourd'hui. »

Madame DELQUÉ : « Non, mais je comprends bien. Mais c'est notre demande, pour pouvoir justement vraiment voter, se prononcer sur quelque chose. J'aurais aimé pouvoir voir toutes ces choses qu'on nous demande de voter et que je n'ai pas l'occasion de voir ce que c'est. Tout simplement, je ne vote pas dans le vide, mais je ne peux pas être contre non plus, ça m'intéresse. »

Monsieur le Maire : « Attendez Madame, si nous étions à la case départ, si on ne connaissait pas ce qui avait été élaboré précédemment, on serait au départ à zéro. Et où on dit, dans ce lieu, nous allons faire un pôle culturel. Je n'aurais pas pu vous fournir des plans, puisque c'est un nouveau projet. »

Monsieur THIEBAUD : « Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, adjoints, Conseillers municipaux, colistiers, Conseil Municipal. En fait, je pense, j'essaie d'entendre un petit peu ce qui se passe. Vous avez votre position. Nous avons la nôtre et je pense que ça pourrait aussi également favoriser tout votre Conseil Municipal,

en tout cas, votre équipe. Un tableau blanc, un ordinateur, des plans, ne me dites pas qu'il y a eu quelque chose qui a été fait, au moins, on aurait pu voir à quoi ressemblait le premier projet. Vous m'avez dit comme ça, il y avait un permis de construire qui a été déposé. Donc, forcément... »

Monsieur le Maire : « Non, il avait été délivré il y a sept ans. »

Monsieur THIEBAUD : « Oui, mais oui, Monsieur le Maire, il y a au moins quelque chose qui existe. C'est de ça qu'on parle. Alors qu'un pôle culturel, bien sûr qu'on sait ce que c'est. Mais à quoi il va ressembler ? À quel endroit va être, en tout cas, à quel endroit il avait prévu être ? Je veux dire qu'est-ce qu'on va faire dedans. En fait, à chaque fois qu'on va voter quelque chose dans ce Conseil Municipal, comme pour le jardin aquatique, je rejoins Monsieur Espinosa. Il n'y a pas de photo, il n'y a pas de plan, machin. Qu'on en discute en Commission. C'est vrai, c'est bien. Mais bon sang de bonsoir, on n'est pas en train de dépenser l'argent public comme ça, en ouvrant les fenêtres, en jetant les billets, on calcule sur des centaines de milliers d'euros. Alors oui, Monsieur le Maire, peut-être qu'effectivement, je suis désolé et je sais que Mme DIOGO, peut-être, va reprendre la parole derrière. Moi. Je ne sais pas à quoi ça ressemble. Moi, je ne sais pas, on m'a dit des fleurs qui faisaient 2 mètres de haut. Je ne sais pas à quoi ressemble le jardin aquatique. C'est de ça qu'on parle, alors moi je ne jette pas l'argent public par les fenêtres, alors mon vote, c'est mon vote. Là Aujourd'hui, au vu de ce qu'on a comme éléments, à part des lignes et des chiffres, moi, je ne sais pas de quoi on parle. Merci, Monsieur le Maire. Merci à vous tous. »

Madame DIOGO : « Je reprends juste la parole, effectivement, pour dire ce que j'ai dit au précédent Conseil Municipal et qui est noté sur le procès-verbal, c'est que le jardin aquatique a été abordé en Conseil Municipal des enfants. Il y a eu une Commission vie scolaire où on m'a reproché de ne pas avoir abordé le sujet. C'est noté dans le procès-verbal. Depuis le dernier Conseil Municipal, où j'ai expliqué que je n'avais pas eu de questions diverses dans les autres Commissions, on ne m'a pas posé la question. Donc, effectivement, je n'ai pas abordé le sujet sans question, je n'ai pas jugé bon non plus de l'aborder. Mais depuis le dernier Conseil Municipal, je n'ai pas eu un seul mail me demandant ce qu'il en était. Est-ce qu'on pourrait éventuellement refaire aussi une Commission pour en reparler ? Effectivement, je ne l'ai pas déclenchée non plus parce qu'on attend aussi plus de précisions sur certaines choses et aujourd'hui, sur le budget. Comme ils l'ont expliqué, on vote un programme, donc une idée, un projet de projet culturel ou de jeux aquatiques. »

Monsieur THIEBAUD : « Merci, Madame DIOGO de votre réponse. Mais encore une nouvelle fois, ce n'est pas en Commission. En Commission on construit un projet et en Conseil Municipal, on vote. Pour voter, il nous faut des éléments. »

Madame DIOGO : « Je suis d'accord, mais à ce moment-là, vous êtes représenté dans toutes les Commissions. Les Commissions sont des Commissions voulues de travail, donc fait pour discuter des sujets, les voir. Et rien ne vous empêche après d'en rediscuter entre vous. »

Monsieur THIEBAUD : « Qu'est-ce que ça nous coûte ? J'entends, j'entends. Tout le monde a manifestement raison. Qu'est-ce que ça nous coûte de mettre un tableau blanc avec les matériels qu'on a et les personnes qualifiées au niveau de la Commune ? Qu'est-ce que ça nous coûte de présenter à tout le monde l'image du projet ? Je ne sais pas personnellement, moi ça me choque, ça me choque, peut-être pas vous. Moi, ça me choque. »

Monsieur PROUDHOM : « On ne peut pas vous présenter un projet sur le pôle culturel qui a six ans en arrière, qui va sûrement évoluer, qui va sûrement être modifié. La somme, il fallait inscrire une somme. La somme qu'on vous demande, il faudra sûrement la réactualiser aussi. Je pense que c'est quand même plus honnête de vous donner un chiffre qui va se rapprocher de la réalité que de dire, par exemple pour la salle de motricité, elle valait 900 000 euros alors qu'elle en coûte aux 4 200 000 €. C'est quand même plus honnête, je pense, non ? Vous dites « jeter l'argent par les fenêtres ». De 26 ans de mandat, je n'ai jamais jeté l'argent par la fenêtre. Si on est resté 26 ans, c'est qu'on ne l'a pas jeté. Il est revenu dans les caisses parce que sinon, on n'aurait pas tenu 26 ans. Donc vous le dites, mais bon, pour moi, c'est un détail, ça me n'intéresse pas. Mais les projets que l'on a sur le pôle culturel, bien sûr, comment vous le présenter. On ne va pas vous présenter un plan comme il y a six ans ? Vous direz voilà ce qu'on va faire parce que forcément, il va évoluer. »

Monsieur THIEBAUD : « Monsieur PROUDHOM, je respecte votre intelligence, respectez la mienne, respectez celle de tous ceux qui sont autour de cette table. »

Monsieur PROUDHOM : « je vous respecte Monsieur. »

Monsieur THIEBAUD : « Il est tout à fait normal. Il est tout à fait normal. Et même d'ailleurs, je suis surpris que personne d'autre qui s'interroge là-dessus. Comment voulez-vous ? Alors oui, Monsieur le Maire, merci de reprendre la parole. Comment voulez-vous ? »

Monsieur le Maire : « Mais je n'ai rien dit encore. »

Monsieur THIEBAUD : « Mais, je sais que vous allez parler et grâce à Dieu, bien sûr. Comment voulez-vous que l'on se positionne, vous, on parle de projet, vous nous ramenez un chiffre ? Eh bien moi, le chiffre, je m'excuse. C'est l'argent du contribuable. Il va certainement évoluer, s'il y avait quelque chose qui avait été prévu avant. On a travaillé dessus. Vous avez travaillé dessus. Tout le monde avait été a priori il y a 10 ans OK, pour le faire, il y a eu un permis de construire. On pourrait au moins avoir une image, même si elle va changer. Et là, je vous rejoins, Monsieur PROUDHOM. On pourrait au moins avoir quelque chose qui nous fasse voir à quoi ça va ressembler. »

Monsieur GUILLERMIN : « Monsieur THIEBAUD, le permis est consultable en mairie. Libre à vous d'y aller. C'est la Maison du peuple. »

Monsieur THIEBAUD : « Merci Monsieur GUILLERMIN. »

Monsieur le Maire : « Monsieur THIEBAUD, vous êtes en train de parler du pôle culturel... »

Monsieur THIEBAUD : « Mais je parle de tout en fait, je parle de tout. »

Monsieur le Maire : « Attendez, mais vous faites une fixation sur le pôle culturel. Vous dites que vous aimeriez voir, etc., parce que l'autorisation de nos programmes. Mais pourquoi vous ne me posez pas la même question sur la salle de motricité qui coûte 4 200 000 € où on n'a même pas un archi dessus encore. »

Monsieur THIEBAUD : « Monsieur, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « On n'a pas désigné un archi sur la salle de motricité. Vous ne me posez même pas la question, mais vous allez me chercher le pôle culturel, mais Monsieur, le pôle culturel, nous étions le seul à le proposer.

Monsieur THIEBAUD : « Mais Monsieur, Monsieur le Maire... »

Monsieur le Maire : « Vous étiez candidat, il y a moins d'un an. Qui a proposé autre que nous le pôle culturel. Reconnaissez quand même qu'on a un projet qui sauve le patrimoine de la Commune. Alors si vous estimez que vous n'êtes pas au courant, soit, mais aujourd'hui, nous allons rencontrer l'architecte, Monsieur THIEBAUD. Nous allons rencontrer l'architecte pour la première fois la semaine prochaine. Alors, qu'est-ce que vous voulez que je vous raconte de plus ? On va rencontrer l'architecte la semaine prochaine parce que si jamais le dossier il avait été maintenu, on n'en serait pas là aujourd'hui, Monsieur. Voilà, je vous le dis, mais on l'a mis pendant 6 ans. Et heureusement qu'on a utilisé les services... »

Monsieur ESPINOSA : « Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais je pense qu'il y a eu d'autres priorités. Nous avons des enfants à mettre dans des écoles qui nous n'avions pas et je vous fais remarquer quand même qu'à l'époque héroïque, les finances n'étaient pas exactement comme celles que vous avez trouvées en arrivant. Merci. »

Monsieur le Maire : « Époque héroïque, bon écoutez, soit, on continue. On a fini la présentation du budget. »

Madame HINGREZ : « Oui, moi, je voulais juste dire comment ça fonctionne, en fait. C'est comme ça dans toutes les Intercos ou les Communes. C'est encore une fois. C'est tout ce travail en Commission, comme le dit Madame DIOGO. Évidemment que nous non plus, on ne sait pas encore ce qui va être vu ou quoi. Déjà parce que, ne serait-ce qu'au niveau des demandes de subventions. N'importe qui, l'État ou le Département, va vous demander de faire d'abord un plan de financement. Il ne va pas vous demander les plans. De toute façon, on n'a pas le choix. On est obligé de commencer par avoir les montants qui sont quand même vus avec ce qui a été prévu avant, j'imagine. On est comme vous. Je n'ai pas plus d'informations que vous à ce sujet, donc rassurez-vous. Après moi, je pense qu'on le verra en Commission. Après, il y a une chose aussi, c'est que quand on est à un Conseil Municipal ou un Conseil communautaire, on ne peut pas tout afficher ou tout expliquer parce que là, on a pour 4h. Ça, c'est le travail des Commissions. Où on peut passer pas mal de temps à tout passer en revue, à tout regarder. Oui, c'est logique.

Par contre, un Conseil Municipal, je ne pense pas que ce soit le lieu. On n'a pas le temps matériel, on va y passer la nuit. Maintenant, sachez qu'on n'en sait pas plus que vous, on vote des montants. C'est vrai. Parce qu'il faut bien se positionner et parce qu'on nous les demande pour les subventions. »

Monsieur THIEBAUD : « Madame, je vous rejoins. En fait, je pense que les propos que j'essaie de mettre en avant sont, comment dirais-je, mal interprété ou mal compris. Alors je vais me réexpliquer. En Commission, on est bien d'accord qu'on travaille sur quelque chose. En Commission, on construit quelque chose, on ne construit pas sur des chiffres dans le vent, etc. je n'ai pas dit Monsieur PROUDHOM, avec tout le respect que j'ai pour vous, je n'ai pas dit que les chiffres ou les sommes qui étaient annoncés prévisionnels par rapport au projet qui avait été monté, on se base sur quelque chose. On sait plus ou moins à quel montant le projet va être estimé. Moi, ce que je veux, ce que j'aurais souhaité, en tout cas, c'est voir à quoi ça va ressembler. Alors si ça, c'est trop demander dans un Conseil Municipal, puisque ça fait quand même un petit moment que j'y suis peut-être moins que vous, Monsieur le Maire, et peut être moins que certains autour de cette table. Mais enfin, c'est la première fois que je vois qu'on ne montre pas ce qu'on peut construire. On a peur de quoi ? Vous allez me dire comme ça, on n'a peur de rien. Alors, alors, à ce moment-là, un Conseil Municipal, c'est au moment où ça démarre, au moment où ça s'arrête. Il n'y a pas, on en a pour une heure, etc. D'ailleurs, les convocations, c'est une heure qui est décidée l'heure du démarrage. Excusez-moi pour le petit retard. Mais il n'y a jamais d'heure à la fin. Eh bien, tant qu'on n'a pas fini, on continue. Merci à vous tous. »

Monsieur PROUDHOM : « Sur le pôle culturel, c'est Monsieur SOTTIL qui vous l'a présenté tout à l'heure. Je vous rappelle quand même que l'autorisation de programme pour 2021, il y a marqué 0, donc on n'engage rien. C'est marqué. Donc, je ne peux pas jeter l'argent par les fenêtres parce que là, je n'en ai pas. Il y a zéro en 2021. Reprenez l'ordre du jour. Regardez et regardez les chiffres. »

Madame DELQUÉ : « Ce que vous ne comprenez pas, c'est qu'on ne vous dit pas pour quelque chose de bien précis. On vous parle en général. »

Monsieur PROUDHOM : « On vient de me dire « on jette de l'argent ». Vous avez un projet, presque il est ficelé. Il est fini le projet sur 2021, on va y attaquer 2 400 000 €. »

Madame DELQUÉ : « Non, on ne vous a pas dit qu'il était ficelé. On a dit qu'on aimerait savoir comment l'argent est dépensé et pourquoi c'est tout. On aimerait une esquisse. »

Monsieur PROUDHOM : « Sur 2021, il y a marqué zéro. »

Madame DELQUÉ : « Mais oui, parce que c'est pour 2022. Donc ce n'est pas forcément... »

Monsieur PROUDHOM : « Donc, on a toute une année déjà pour présenter... »

Madame DELQUÉ : « Oui, mais il y a autre chose, la salle de motricité. Vous marquez salle de motricité. Si vous voulez qu'on parle de ça, ce n'est pas qu'une salle de motricité, c'est aussi autre chose qu'on met avec. Il y a aussi une salle, un dojo. Donc, on ne peut pas non plus marquer des chiffres avec salle de motricité alors que ce n'est pas qu'une salle de motricité. La définition d'une salle de motricité, les photos de salle de motricité que vous pouvez

voir partout, ce n'est pas tout ça, mais c'est très bien. C'est très bien. Je ne suis pas contre le fait que ça se crée. Je suis contre le fait qu'on ne voit pas à quoi pourraient ressembler les choses plus précisément, qu'on puisse mettre une image, même si elle est modifiée. Vous dites, les chiffres peuvent être modifiés, les images aussi. Mais si on a une base, c'est déjà bien de pouvoir se pencher sur quelque chose de concret. Là, pour moi, il n'y a rien de concret. Si on dit ça coûte tant. Oui, mais moi, je ne me rends pas compte de ce que c'est tout simplement. »

Monsieur PROUDHOM : « Sur le pôle culturel, puisque c'était l'objet de votre question. Et je vous le dis... »

Madame DELQUÉ : « Non, c'était pour un tout. »

Monsieur PROUDHOM : « Sur cette année, on n'engage rien, donc on va travailler sur le projet en général. Bien sûr qu'on va vous présenter un projet. On ne va pas réinscrire une somme, sans rien vous présenter. Mais là, pour le moment, cette année, on n'a rien inscrit. »

Monsieur THIEBAUD : « Non, Monsieur PROUDHOM, je reprends la parole et excusez-moi. Ca on l'a bien compris, mais on ne parle pas que du projet pôle culturel. On parle du jardin aquatique. On parle de tout ce que vous avez engagé, de tout ce que vous engagez aujourd'hui. Et là on nous demande de voter, même si effectivement, en 2021, comme vous le précisez, pôle culturel zéro. D'accord. Mais le reste, la salle de motricité, oui. Et Madame a tout à fait raison. »

Monsieur GUILLERMIN : « Le concours d'architecte n'a pas eu lieu encore, qu'est-ce que vous voulez qu'on vous présente ? »

Monsieur THIEBAUD : « Monsieur GUILLERMIN. Derrière la salle motricité, il y a plein de choses qui apparaissent. Vous parliez tout à l'heure d'un montant qui s'élevait à 900 000 euros. Il y a quatre ans, le projet il y a quatre ans. De 900 000 euros, Monsieur le Maire, on est passé à 4 200 000 €. »

Monsieur le Maire : « Attendez Monsieur THIEBAUD. Je pense que, pas au Conseil Municipal du 18 mars, mais le Conseil Municipal d'avant, je vous l'ai expliqué. Vous avez eu une délibération avec le détail et vous l'avez. Vous vous êtes abstenu sur la salle de motricité. Vous vous êtes abstenu, mais on n'a pas encore, je vous l'ai expliqué comment voulez-vous qu'on vous dise plus ? On n'a pas encore lancé le concours d'architecte. Si encore, l'archi avait été retenu et qu'il se mette au travail et qu'on vous dise voilà, il faut voter la salle de motricité alors qu'on n'a pas de plan. Aujourd'hui, on est incapable de donner, mais enfin, quand même, suivez les étapes d'un Conseil Municipal. Regardez comment ça fonctionne. »

Monsieur THIEBAUD : « Merci, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Mais bien sûr, avant de me poser des questions. Il y a une procédure, la procédure, si vous comprenez bien comment ça marche, ce n'est pas compliqué. C'est d'abord essayer de faire un programme. Vous avez un projet, vous faites une demande de subvention et si vous avez un archi qui a été nommé, vous auriez un montant précis. Là, le montant qui vous est donné, premièrement, il est sur la base d'un cabinet d'études qui a fait un diagnostic, qui a élaboré un programme, qui est la base de la consultation de l'archi. Comment vous voulez vous en donner le plus ? On ne le connaît pas l'archi. On vient juste de retenir l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui va nous aider à sélectionner. La dernière fois, je vous ai fait prendre une délibération pour vous dire qu'on allait composer un jury, etc., etc. Alors comment vous voulez qu'on vous donne les montants, et qu'on vous offre des plans Monsieur, c'est une vue de l'esprit ce que vous dites. »

Monsieur THIEBAUD : « Les montants, Monsieur le Maire, vous nous les donnez déjà. »

Monsieur le Maire : « On a une estimation, si ça se trouve la situation économique d'aujourd'hui. Quand on fait des travaux de voirie aujourd'hui, on a 30 % moins cher. Comment voulez-vous que je vous justifie que ça coûte 4 200 000 € ? Ça peut coûter 4 500 000 € comme ça peut coûter 3 500 000 €. Aujourd'hui, vous ne voulez pas vous prononcer dessus, mais vous avez entièrement raison. Vous ne l'avez pas déjà voté la dernière fois. Vous n'allez pas le voter aujourd'hui. Mais je vais vous dire quand même qu'on ne sait pas comment elle est la salle de motricité. On ne sait même pas comment elle est. On n'a pas d'architecte dessus. Vous comprenez ça ? Comment voulez-vous qu'on rentre dans le détail du pôle culturel ? On ne peut pas vous donner le détail du pôle culturel. On l'a, mais c'est celui qui a fait l'objet d'un permis de construire. Le permis de construire, il aurait été valable. On aurait pu projeter un permis parce que c'est un document officiel. Mais aujourd'hui, on n'a pas de permis. »

Monsieur THIEBAUD : « Monsieur le Maire, on aurait pu au moins déjà voir ce que vous aviez déjà prévu il y a dix ans ou six ans. »

Monsieur le Maire : « Mais écoutez, le pôle culturel, c'est un truc auquel vous ne vous êtes jamais intéressé. La preuve parce qu'il est resté pendant sept ans. Personne n'a prononcé le mot pour le culturel dans la campagne, Monsieur. »

Monsieur THIEBAUD : « Il y a six ans, j'étais dans le Nord. J'étais Conseiller Municipal dans le Nord. »

Monsieur le Maire : « Mais je vais vous dire, pendant sept années consécutives, personne n'a prononcé le mot pôle culturel sur la Commune. Donc aujourd'hui, j'ai été élu avec une équipe qui porte un projet de pôle culturel. Nous mettons tout en œuvre pour l'engager. Si vous n'êtes pas dedans, vous n'êtes pas dedans, mais il arrivera un moment où on vous fera voir ce que c'est. Bien sûr, quand on aura remis, je vais vous dire, la première réunion de travail avec l'archi, c'est la semaine prochaine. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise de plus ? Je ne peux pas vous en dire plus sur le pôle culturel. On sait à peu près comment il est ? Bien sûr, si vous voulez venir en Mairie, on vous le fera voir ou le permis qui avait été délivré en 2013. D'ailleurs, vous auriez dû vous y intéresser en 2020 et même en 2014. Vous vous êtes intéressé au pôle culturel, Monsieur MESPLES, Monsieur ENJALBERT ? Vous n'en avez jamais parlé ? Ce n'est pas votre truc. En 2020, qui en a parlé du pôle culturel ? Personne. Alors, vous avez bonne mine de me parler du pôle culturel. »

Monsieur THIEBAUD : « Non, ce n'est pas ce qu'on fait... »

Monsieur le Maire : « Mais bon, à un moment donné, c'est bon quoi, parlez de ce que vous connaissez. »

Monsieur THIEBAUD : « Alors oui, on l'a sur votre projet. On a une image de ce que vous envisagiez de faire. Voyez. Elle existe l'image. Elle existe, cette image, c'est ce que vous aviez vu. Mais bon, voilà quoi. Peut-être que. Il n'y a pas d'autres détails. Il n'y a rien du tout d'autre. Merci. »

Décision adoptée à la majorité par 20 voix pour, 9 voix contre (M. MESPLES, M. THIEBAUT, M. ENJALBERT, Mme DELQUÉ, M. CLÉVENOT par procuration, M. ESPINOSA, Mme MERCIER, M. ROUHAUD par procuration et Mme SANCHEZ).

2021-04-01

AVANT-PROJET SOMMAIRE AVEC LE SDEHG POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX DES CHEMINS DU TUCAUT ET DE CANTALAUZE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 15/01/2021 concernant l'effacement des réseaux des chemins de Tucaut et de Cantalause Tranche 1, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

Basse tension :

- Dépose du réseau aérien Basse Tension existant sur poteaux en béton armé (407 ml) et dépose des poteaux béton.
- Réalisation d'un réseau basse tension souterrain (407 ml) avec reprise des branchements.
- Recherche amiante et HAP si besoin.

Eclairage public :

- Dépose de 10 lanternes routières vétustes sur poteau béton.
- Depuis le coffret de commande P0010 GARDE DIEU, construction d'un réseau souterrain d'éclairage public de 407 mètres de longueur.
- Fourniture et pose de 14 candélabres de hauteur 6-7 mètres composé d'une lanterne d'éclairage public de type « routière » LED.
- Les lanternes LED auront une puissance de 40w environ avec un abaissement de 50% de 23h00 à 5h00.
- Pose des prises guirlandes un mât sur deux.
- L'étude d'éclairage définira la puissance des lanternes et le nombre de candélabre.
- Lanterne Type AGILE de NOVATILUX RAL 9005 noir.
- Pour l'ensemble du projet les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE.
- Il est proposé de classer la voie éclairée en classe d'éclairage B2 CE2 suivant la norme d'éclairage européenne EN13201, ce qui correspond à une voie avec des véhicules « lents » et une vitesse estimée inférieure ou égale à 50 km/h, des piétons et des cyclistes. Il en résultera un éclairage moyen de 10 lux avec un coefficient d'uniformité de 0.4.
- Respecter l'arrêté du 27/12/2018.

France TELECOM :

- Pose des chambres télécom et tubes PVC Ø28 et Ø42/45 fournis gratuitement par Orange, soit en tranchée commune avec la basse tensions et l'éclairage public, soit en tranchée spécifique pour les reprises des branchements.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune pour la **partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	46 669 €
• Part SDEHG	187 440 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	58 766 €

TOTAL

292 875 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication.

La part de la commune pour la partie télécommunication est de 57 750 €.

Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la Commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **Approuve** l'Avant-Projet Sommaire,

➤ **Décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage, et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Monsieur GUILLERMIN : « Donc, nous avons engagé un projet d'urbanisation du cheminement doux depuis la route de Villate jusqu'à la fin de la zone 30 du chemin de Tucaut et le morceau du chemin de Cantalause, qui rejoint la route de Villate. Pour avancer sur ce projet, on doit effacer les réseaux et, du coup, modifier l'éclairage public. Aujourd'hui, l'éclairage public est sur des poteaux béton et donc, comme à son habitude, le SDEHG a fait un avant-projet qu'il a chiffré. Et il nous demande, avant de commencer les études, de délibérer pour être sûr qu'on paiera la part de la Commune, c'est-à-dire 58 766 € pour le premier tronçon qui fait 407 mètres, sachant que le projet se fera en trois tronçons. Parce que pour avoir le maximum de subventions du SDEHG, on a droit à 200 000 euros par an d'effacement de réseaux. On est subventionné à 50 %. D'où l'estimation pour le SDEHG à charge de la Commune de 58 766 euros, auxquels il faut rajouter la participation à l'effacement du réseau Orange pour 57 750 euros.

Il y aura aussi en même temps, l'effacement de la fibre, car cet endroit-là, la fibre passe par les mêmes poteaux. Début estimé des travaux au mois de septembre, puisqu'il faut que le SDEGH fasse toute son étude et négocie avec chaque propriétaire qui est raccordé en aérien de passer en aéro souterrain. Voilà pourquoi ça prend du temps. Des questions ? »

Monsieur THIEBAUD : « Oui, Monsieur GUILLERMIN, excuse-moi, ce qui veut dire qu'il y aura un reste à charge pour chaque contribuable, chaque propriétaire ? »

Monsieur GUILLERMIN : « Non, ça va être pris en charge par la collectivité, par la collectivité. En fait, le SDEGH doit modifier le branchement. »

Monsieur THIEBAUD : « Oui, tout à fait bien sûr. »

Monsieur GUILLERMIN : « Il n'y a plus les poteaux. Donc, il faut qu'il trouve une solution. Donc, ça, c'est propriétaire par propriétaire. On a de la chance. Sur la première partie, il n'y en a pas tant que ça qui sont branchés en aérien, mais il y en a quand même. Et ça sera pareil pour Orange et pour la fibre. Pour ceux qui sont déjà raccordés en aérien, c'est pareil. »

Monsieur le Maire : « D'autres questions ? »

Monsieur GUILLERMIN : « Je précise que quand on aura des plans, des esquisses un peu élaborées de la part de l'Agglo, on vous les présentera en Commission. Aujourd'hui, je n'ai rien à vous proposer. »

Monsieur le Maire : « Alors, je vous le dis pour anticiper un peu. Il y a un reste à charge de la collectivité, mais le reste à charge de la collectivité, il se paye en annuités. Donc, dans quelques mois, le Conseil Municipal devra délibérer pour prendre en charge les annuités d'emprunt, que va souscrire le SDEGH en lieu et place de la Commune. Voilà donc ça, ça concerne la première tranche puisque, comme vous l'a expliqué Monsieur GUILLERMIN, il y aura trois tranches. »

Monsieur GUILLERMIN : « Il y a 1,2 km au total. »

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-01

CONVENTION APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du plan de relance, l'Etat a lancé un appel à projets « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » visant à soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans les écoles élémentaires.

L'ambition de cet appel à projets est d'appuyer cette transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base,
- Les services et ressources numériques
- L'accompagnement à la prise en main de ces matériels, services et ressources numériques.

A ce titre, la commune de Eaunes a déposé une demande de subvention auprès du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports pour un équipement de 8 classes élémentaires pour un coût prévisionnel de :

- 75 000 € de matériel (Vidéo projecteur interactif, pack de tablettes ou PC portables...)
- 10 000 € de services

La demande de subvention sollicitée sur cette base est de :

- 19 600 € pour le matériel
- 2 300 € pour le service

L'attribution de cette subvention fera l'objet d'une convention entre l'Etat (Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports) et la Commune.

Il convient d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'Appel à Projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Madame DIOGO : « L'objet de la délibération, c'est ce qu'on avait déjà évoqué, 75 000 euros qui seraient proposés pour équiper les écoles numériquement. On avait évoqué en Commission vie scolaire un peu le détail, justement, mais le détail des 75 000 euros. Je ne sais pas si vous avez des questions par rapport à ça. »

Monsieur MESPLES « Oui, justement j'étais à la Commission Vie Scolaire et j'avais posé une question. Je ne sais pas si on a eu le retour. Il y avait prévu un ENT, on va le dire simplement, en plus du matériel éducatif, des ordinateurs, des tablettes et tout ça, il n'y avait prévu un ENT par La Poste. C'est ça. ? »

Madame DIOGO : « C'était ENT ou Pronote et le groupe La Poste étaient un des prestataires évoqués, mais il peut y avoir d'autres personnes. »

Monsieur MESPLES « Justement, j'avais posé la question de savoir, si c'était la poste qui allait être choisie et quelle était la position de l'Académie sur ces sites, puisqu'aujourd'hui, il y a plusieurs, alors sur la région, il y a plusieurs essais dans des écoles, on en avait parlé. Donc, si j'ai bien lu, c'est un peu compliqué avec l'Éducation nationale. Il y a Beneylu, ONE, La Poste, il y en a d'autres. Mais sur la Région, c'est les 3 sites qui s'occupent de faire de l'ENT, du travail pour les élèves. C'était pour savoir si on paraît dans ce financement, s'il y avait La Poste qui était retenue de suite ou si on avait choisi un prestataire. »

Madame DIOGO : « La Poste est un prestataire auprès duquel on a fait effectivement des devis. On s'était rapproché de La Poste pour qu'ils nous expliquent leur pack. Mais il y a d'autres devis qui ont été faits aussi. Après, ça sera à nous de voir ce qu'il en ressort. Et puis surtout, les enseignants aussi, parce que les enseignants n'étaient pas forcément pour un ENT, mais plutôt peut être pour un Pronote. Ce qui avait été évoqué par le référent numérique, c'est aussi le fait que sur l'Académie, il y avait déjà un ENT qui était utilisé. Que peut-être le rapprochement des rectorats ferait que l'ENT utilisé en Languedoc-Roussillon serait obligatoire chez nous aussi. Donc, s'il y avait un engagement à faire, ça serait déjà que sur deux ans, sur la partie ENT ou Pronote. »

Monsieur MESPLES: « OK, d'accord, c'était surtout de savoir si on prenait un prestataire aujourd'hui, ce n'est pas dit que ce sont les mêmes dans deux ans, c'est ça. C'est parce que l'inspection d'académie m'a répondu « il faut demander l'autorisation à l'inspectrice de circonscription », c'est à dire qui s'occupe de quelques écoles sur le Muretain pour avoir le site. Donc, c'est pour ça que je... »

Madame DIOGO : « L'ENT et le Pronote, c'est les 10 000 euros de services qui sont indiqués sur la demande de subventions. »

Monsieur MESPLES: « Mais on n'a pas choisi encore le prestataire. »

Madame DIOGO : « Non, les 75 000 euros, c'est vraiment une histoire de l'équipement en lui-même, les VPI et les Packs tablettes ou ordinateurs et les 10 000 euros de services pour lesquels on est obligé aussi de souscrire parce que ça va de pair de l'appel à projets de numérique, ça serait l'ENT ou le Pronote, mais il n'y a pas un caractère obligatoire de notre part, du moins à choisir. Il y aura une discussion avec les enseignants, le référent numérique et puis, bien sûr, l'inspection. »

Monsieur PROUDHOM : « Moi, je vais vous donner le détail de ce qui a été prévu pour l'école, donc, pour le directeur d'école maternelle, il y a une vidéo pour l'école maternelle. L'école primaire et il y a deux packs de 15 PC plus un pack de tablettes, trois lots de stylets, trois PC enseignants. Une école primaire, il y a 7 vidéoprojecteurs pour l'école primaire Dargassies et Audoin, un pack de 15 PC, un pack de 15 tablettes, 2 PC enseignants et 2 lots de stylets. »

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-06-01

RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame GUILBERT Colette né GUERIN dans son courrier en date du 25 mars 2021 a fait part à la commune de son souhait d'abandonner la concession n° 452 acquise le 17 Novembre 2020 dans le cimetière communal.

Cette concession n'ayant jamais été utilisée, vide de tout monument et de sépulture, peut être rétrocédée à la commune moyennant le paiement par cette dernière de la somme de 320.00 € TTC, somme correspondant au prix payé soit 480.00 € défalqué de la somme de 160.00 € que la commune a attribué au Centre Communal d'Action Sociale.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **D'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de rétrocession dont les frais d'enregistrement seront à la charge de Madame GUILBERT Colette.
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée au Receveur Municipal.

Monsieur le Maire : « Il y a une famille qui avait acheté une concession et qui souhaite l'abandonner. Donc nous allons procéder à la régularisation, en sachant que la somme correspondante qui a été payée était de 480 euros. Mais lorsque les particuliers achètent une concession au cimetière, il y a une part qui revient au CCAS. Donc, la partie qui a été payée, on rembourse moins la partie qui a été versée au CCAS, que nous gardons au profit du CCAS. »

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

V- Questions diverses

Madame MERCIER : « S'il vous plaît. Je voulais juste poser une question. Il y a des administrés qui aimeraient venir assister au Conseil Municipal. Donc, ils me demandaient s'il n'était pas possible de changer les horaires, de les mettre en dehors des heures de couvre-feu ou plus tôt, ou le samedi matin. Donc, je pose la question juste. »

Monsieur le Maire : « Écoutez, les élus ont leurs contraintes aussi. On a essayé de trouver l'équilibre. Avant on les faisait à 20h30, à 21 heures et on verra pour la prochaine. D'autant plus, que de toute façon, on est dans la

situation du couvre-feu et qu'il faut une attestation pour venir jusqu'ici normalement. Il faut le justifier. Vous avez une convocation, mais normalement, les personnes ne peuvent pas venir. »

Madame MERCIER : « C'est pour ça que les personnes qui ne viennent pas voulaient savoir s'il n'était pas possible de les mettre sur le samedi matin, soit plus tôt en fin d'après-midi, sachant que c'est compliqué aussi pour d'autres personnes. »

Monsieur le Maire : « Je remercie le Service Administratif de la Commune, pour tout le travail qu'elles font. Et je ne suis pas partisan de les faire venir travailler au samedi matin. Il y a un temps pour tout. Je ne suis pas d'accord de faire travailler les fonctionnaires de la Mairie le samedi matin parce que j'estime qu'ils font suffisamment de travail toute la semaine. Je ne vais pas encore leur infliger le fait de venir le samedi matin. Donc, s'ils veulent avoir les comptes rendus, ils sont dès lors qu'il est approuvé, en ligne sur Internet et le compte rendu qui a été modifié suite aux interventions de M. ENJALBERT, seront prises en compte et seront mises sur le site avec la totalité des débats. Par contre, je vais faire une précision tout à fait personnelle. Je suis en très bonne santé, Messieurs Dames. Voilà, j'ai fait un diagnostic. Je ne suis pas à l'article de la mort, je n'ai pas de cancer et j'espère que je finirai le mandat en bonne santé parce qu'il y en a certains qui ont tendance à propager des messages qui ne les honorent pas. Donc, si je vous le dis, c'est qu'il y a des gens qui feraient bien de se taire et de regarder devant leur porte. Parce que quand on en arrive à s'en prendre à ma personne en disant que je ne vais pas finir le mandat parce que je suis malade, parce que j'ai un cancer, parce que ceci ou cela, je vais vous dire ça ne me ressemble pas. Je suis en parfaite santé et j'espère que ça continuera. Ça me donne toute l'énergie dont je ne manque pas pour pouvoir mener les affaires de la Commune. Je referme la parenthèse, je vous souhaite une bonne fin de soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05